Image not found or type unknown

modification du reglement de coproprité (place de parking)

Par **tatie72**, le **04/10/2019** à **08:58**

Bonjour,

Le parking de notre copropriété n'est pas conforme à celui indexé dans le reglement de coproprieté. Il y a des années ils ont modifiés les emplacemebnt,la disposition des places et la taille des places(surement car ils trouvaient cela mieux). En sachant que les numéros de places actuelles ne correspondent pas non plus au numéro de lot, carles proprietaires de l'époque se sont attribués les plus grandes places.Par contre ils n'ont pas modifié le règlement de copro. Le syndic était au courant car à la dernière AG, une copropriétaire avait demander l'agrandissement de sa place et ça lui a été refusé (par vote). C'est à partir de ce moment que cette personne a fait des recherches et s'est rendu compte de cet écart.. Aujourd'hui, nous allons realiser une AGE afin de remettre en conformité le parking, le problème qui se pose est de savoir si la modification du réglement est à la charge de l'ensemble des copropriétaires ou seulement à ceux qui possèdent un emplacement ? en vous remerciant par avance.

Bien cordialement

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés